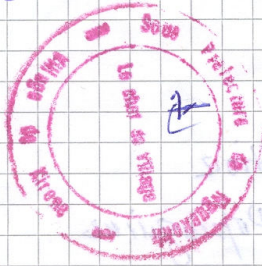


Le Chef du village de Kiréno
M^{re} Noussema Sène



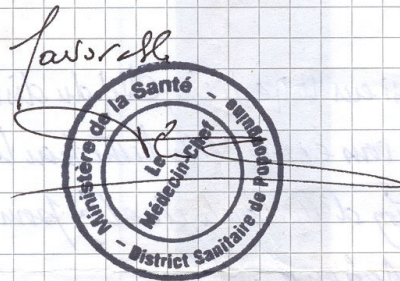
Le Président du Comité
Local de Développement
de Sobrié.

M^{re} Ibrahima Sione
[Signature]

La Présidente du
Groupement Féminin
("Nane") de Sobrié

M^{re} Zadjiguène Ciss
[Signature]

Avis médecin chef district



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE THIES
DEPARTEMENT DE MBOUR
ARRONDISSEMENT DE SINI LA
COMMUNAUTE RURALE DE DIASS

Décision portant affectation
d'un terrain du domaine
national

Le Président du Conseil Rural de Diass

Vu la Constitution ;
Vu la Loi 64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national ;
Vu la Loi 72-02 du 1^{er} Février 1972 relative à l'organisation de l'administration Territoriale, modifiée ;
Vu la Loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant Code des Collectivités Locales ;
Vu le décret 72-1288 du 27 Octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national ;
Vu la demande de l'intéressé ;
Vu la délibération n° 02/2004 du 07/07/2004 du Conseil Rural de Diass, approuvée le 20/08/2004 Par Arrêté N° 27/ASD du Représentant de l'Etat ;

DECIDE

Article 1 : Un terrain du domaine national évalué à 50m / 50m
Sis à Dobour
Est affecté aux Populations de Dobour
Pour servir de CASE DE SANTE

Article 2 : Si au bout de quatre ans sans une mise en valeur, le Conseil Rural pourrait prononcer la désaffectation conformément à la procédure édictée par le décret 72-1288 du 27 Octobre 1972 sus visé.

Article 3 : La commission domaniale délimitera de manière précise la superficie attribuée.

Article 4 : la présente décision sera soumise à l'approbation du Représentant de l'Etat.

Fait à Diass le 23/08/2004

Pour approbation
Le Représentant de l'Etat

Le Président du Conseil Rural

DEVIS
ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASE DE
SANTE DE DABOUR

Désignation	Unité	Quantité	P. Unitaire	P. Total
Gravillon 5/15	m3	11,00	8125	89375
Sable de construction	U	40, 00	3125	125 000
Agglos pleins de 15x 20x 40	U	450	175	78750
Agglos creux de 15 x20 x40	U	2250	170	382 500
Ciment CPA 325	t	8, 100	60 000	486 000
Fer à béton de 8	Kg	450,0 0	450	202 500
Fer à béton de 6	Kg	200, 00	460	92000
Fil de fer attache	Kg	10, 00	900	9000
Pointes de 3 à 12	Kg	10,00	900	9000
Tôles ondulées en zinc	U	56	3500	196000
Poutrelles en bois 6 x 8 de 4, 0m	U	24	7000	168000
Portes isopleines en bois de 80 x 210	U	6	30 000	180 000
Fenêtres persiennes en fer de 120x110	U	3	35000	105000
Fenêtres persiennes en fer de 80x110	U	2	25000	50000
Total matériaux de construction				2 173 125
Main d'œuvre				651937
Total Général				2825062

Arrêté ce présent devis à la somme de : **Deux millions huit cent vingt cinq mille soixante deux francs CFA.**

Nota : Le financement sollicité est de deux millions cent soixante treize mille cent vingt cinq (2.173.125) F CFA.

La main d'œuvre sera supportée par les jeunes du village.